

27 juillet 2022

123

- > Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique
- > Responsables des laboratoires d'orthèses et de prothèses autorisés du programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème

## Ordonnance médicale rédigée par une infirmière praticienne spécialisée

Les ordonnances rédigées par une infirmière praticienne spécialisée (IPS) sont acceptées depuis le 29 juin 2022 dans le cadre du *Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème*. Cette directive est donnée à la suite de la réception d'une lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux.

La modification de la documentation sera effectuée dans les prochaines semaines.